

Les communes et l'Europe

La voix des communes en Europe

L'Europe compte 87 000 communes, dont 35 000 en France. Alors qu'en moyenne une commune française compte 1 800 habitants, la moyenne européenne s'élève à 5 500 habitants. Nos voisins de taille comparable ont entre 8 000 et 11 300 communes. C'est la force de l'identité communale, héritée de l'histoire, qui explique ce particularisme français, présenté par les uns comme un handicap, par les autres comme une richesse.

Depuis 1951, le Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE) aide à construire l'Europe au plus près des citoyens. Aujourd'hui, 100 000 villes et régions en font partie. Le CCRE aide à développer la démocratie locale et les relations entre les territoires.

L'AMF dispose, par ailleurs, d'un bureau à Bruxelles pour défendre les intérêts des 35 000 communes françaises.

Sensibilisation à l'Europe

par le biais des jumelages : 75 communes de Côte-d'Or sont jumelées, pour un total de 112 jumelages (dont 63 avec des communes d'Allemagne, 21 avec des communes de Belgique, etc.),

par les dénominations de voies (de l'Europe, du nom de commune jumelle)

par le drapeau européen sur le fronton de la mairie

par la communication dans la revue municipale

Mais essoufflement, circonspection de la part d'une part croissante de la population, y compris des plus jeunes.

Priorités européennes souhaitées pour les territoires

Circuits courts, agriculture équitable

Soutien à l'action culturelle

Jeunesse (échanges, rapprochements)

Soutien aux investissements en zone rurale

Transition numérique, avec des effets dans de multiples domaines

Soutien au maintien de l'emploi sur tous les territoires (meilleure répartition géographique)

Soutien à la forêt

Développement du tourisme

Harmonisation des politiques sociales

Les attentes des maires sur les dossiers pour bénéficier des fonds européens

Trop de lourdeur administrative : complexité des dossiers, délais d'instruction et de paiement trop longs

Besoin de plus de clarté et de transparence dans les interventions possibles

Intermédiaires jugés trop lointains (par exemple la Région) et inaccessibilité pour les petites communes.